SE GARER EN VOIRIE

ZONE BLEUE

Selon l'article 27 du Code de la Route, une zone de stationnement à durée limitée est représentée par la présence des panneaux de signalisation suivants :



À La Louvière, sauf stipulation contraire, la durée maximale de stationnement est de 2 heures ou 30 minutes si panneau additionnel (du lundi au samedi de 9h à 18h excepté les dimanches et jours fériés).

L'apposition d'un **disque de stationnement** conforme est **obligatoire** dans une zone bleue. Il doit être visible et positionné au centre du tableau de bord du véhicule.

Attention, il est **interdit** de **modifier l'heure du disque** de stationnement sans avoir déplacé son véhicule. Ce dernier doit être déplacé lorsque le temps est écoulé.

Les limitations de la durée de stationnement ne sont pas applicables aux véhicules utilisés par des PMR lorsque la carte PMR est apposée de manière visible sur le tableau de bord.

Ne pas jeter sur la voie publique.

CONTRÔLE & REDEVANCE

Le véhicule ANPR contrôle :

- la carte communale de stationnement valide enregistrée et autorisée dans le quartier
- la carte PMR valide et apposée visiblement
- le disque de stationnement conforme et apposé visiblement
- la durée de stationnement autorisée.

Le contrôle s'effectue également par des agents pédestres.

Sans dérogation valide, une **redevance** de stationnement de **30 €** par jour sera envoyée par voie postale au propriétaire de la plaque d'immatriculation.

Je demande une carte communale de stationnement

www.devllop.be

COMMENT OBTENIR UNE CARTE COMMUNALE DE STATIONNEMENT ?

Sur www.devllop.be ou au Guichet d'accueil

Je suis riverain·e (domicilié·e dans un quartier) :

- Première carte gratuite
- Seconde carte : 60 €/an
- Carte valable dans le quartier riverain où j'habite (excepté quartier Centre).
- Si j'habite dans le quartier Centre, je dois choisir un quartier limitrophe pour m'y stationner (Hocquet/Boch, Parc ou Abelville).

Je suis travailleur·euse / étudiant·e (établissement situé dans la zone bleue) :

- Carte : 25 €/mois ou 300 €/an
- Valable dans le quartier où est situé l'établissement (excepté quartier Centre)

GUICHET D'ACCUEIL

Parking des Fours Bouteilles
Boulevard des Droits de l'Homme, 11
Horaires d'ouverture
Lundi : 12h - 16h
Mercredi : 14h - 18h

stationnement@devllop.be | www.devllop.be

PARKINGS EN OUVRAGE

3 PARKINGS DISPONIBLES

- **Parking Maugrétout** (105 places)

Place Maugrétout

- **Parking Nicaise** (80 places)

Rue Nicaise

- **Parking des Fours Bouteilles** (134 places)

Boulevard des Droits de l'Homme, 11

ACCÈS CLIENTS AVEC TICKET

- Entrée voitures autorisée de 6h à 22h - 7j/7
- Accès piétons, sorties voitures et paiements 24h/24 - 7j/7

MODES DE PAIEMENT

- En ligne sur www.devllop.be
- Par carte bancaire aux caisses automatiques avant de reprendre le véhicule
- Attention, le paiement en espèce n'est pas autorisé.

TARIFS (EXTRAITS)

Périodes	Tarifs
Du lundi au vendredi de 6h à 18h	1,20 €/heure Max : 12 €
Samedi, dimanche et jours fériés de 6h à18h	1,20 €/heure max; : 4 €

Tarifs 2025 TVA 21% comprise.
Toute heure payante entamée compte pour 1h entière.
D'autres tarifs sont disponibles sur www.devllop.be.

Tarifs tickets prépayés via www.devllop.be :

- Forfait 1/2 journée (6h-12h ou 12h-18h) : 4 €
- Forfait journée (6h-18h) : 7,5 €
- Forfait événement (18h-6h) : 3€

Abonnements & tarifs complets

www.devllop.be

Éditeur responsable : Devllop, Régie communale autonome, Boulevard des Droits de l'Homme, 3, 7100 Louvière, stationnement@devllop.be N° BCE- BE 0866.993.225

SE GARER À LA LOUVIÈRE



VOIRIE & PARKINGS

devllop LA LOUVIÈRE vous êtes au centre de tout